Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraı̂ne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES:

- 1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :
- Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste sur « le financement de Feronia par BIO » (n° 194)

(développée en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 14 février 2017)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 154/001)

- une motion de recommandation par Gwenaëlle Grovonius (PS)
- une motion pure et simple par Rita Bellens (N-VA), Annemie Turtelboom (Open VLD), Els Van Hoof (CD&V), Jean-Jacques Flahaux (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 75 voix contre 53

- 2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :
- M. Marcel Cheron à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances sur « le non-respect de l'État de droit dans de dossier de la station polaire » (n° 198)
- M. Michel de Lamotte à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances sur « le blocage du dossier de la station polaire et ses conséquences » (n° 200)

(développées en réunion publique de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 15 février 2017)

Trois motions ont été déposées (MOT 54 198/001)

- une motion de recommandation par Michel de Lamotte (cdH)
- une motion de recommandation par Marcel Cheron (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Werner Janssen (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 76 voix contre 55

- 3. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :
- Mme Catherine Fonck à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « les compléments alimentaires à base de 'levure de riz rouge' » (n° 201)

(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la société 15 février 2017)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 201/001)

- une motion de recommandation par Catherine Fonck (cdH)
- une motion pure et simple par Valérie Van Peel (N-VA) et Dirk Janssens (Open VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 75 voix contre 55